

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
COMMUNE DE PUSEY

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°044/2020  
EN DATE DU 14/04/2020

ARRÊTÉ PORTANT  
REOUVERTURE AU PUBLIC DE L'ÉGLISE DE PUSEY,  
SUITE AUX TRAVAUX DE REFECTION  
A COMPTER DU 14 AVRIL 2020

Le Maire de la Commune de PUSEY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2,  
L.2213-9,

VU les pouvoirs de police du Maire,

CONSIDERANT que les travaux de réfection de l'église sont terminés, et que la  
sécurité publique est à nouveau assurée, il n'y a plus lieu de maintenir la fermeture  
provisoire de l'église,

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'église de Pusey est à nouveau ouverte au public à compter du  
14 avril 2020.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera affiché sur la porte de l'Eglise de Pusey Une  
ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
Madame la Préfète du département de la Haute-Saône,  
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vesoul,  
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de  
Secours  
Monsieur le Curé Presbytère de Vesoul,  
Monsieur le Maire de Charmoille,

Fait à Pusey, le 14 avril 2020.



Le Maire,

  
**René REGAUDIE**